

Webinaire d'information sur les plants fruitiers en AB.



Sommaire

1. **Règlement Bio**: Base et évolutions avec l'acte délégué 2022/474
2. **Fonctionnement de la BDD** : Notice d'utilisation.
3. **Evolution BDD** : Comment mettre en relation l'offre et la demande ?



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



1. PLANTS FRUITIERS EN BIO : RÈGLEMENTATION

27/01/2022
Julien TAVERNE

1. Evolution du RUE 2018/848 avec l'Acte Délégué 2022/474

De base, le RUE 2018/848 annexe II, partie I déroge au principe général de la conversion pour favoriser le développement d'une offre semences et plants bio :

« **1.8.1.** Seul le MRV bio peut être utilisé pour la production de végétaux et de produits végétaux **autres que du MRV.** »

« **1.8.2.** Pour obtenir le MRV bio destiné à la production de produits autres que MRV, la plante-mère et, le cas échéant, d'autres plantes destinées à la production de MRV **doivent avoir été produites conformément au présent règlement pendant au moins une génération** ou, s'il s'agit de cultures pérennes, pendant au moins **une génération au cours de deux périodes de croissance.** »

MRV, Matériel de reproduction des végétaux : « *végétaux et toutes les parties de végétaux, y compris les semences, à tout stade de leur croissance qui sont capables de produire des végétaux entiers et destinés à cette fin* »

1. Evolution du RUE 2018/848 avec l'Acte Délégué 2022/474

Considérant :

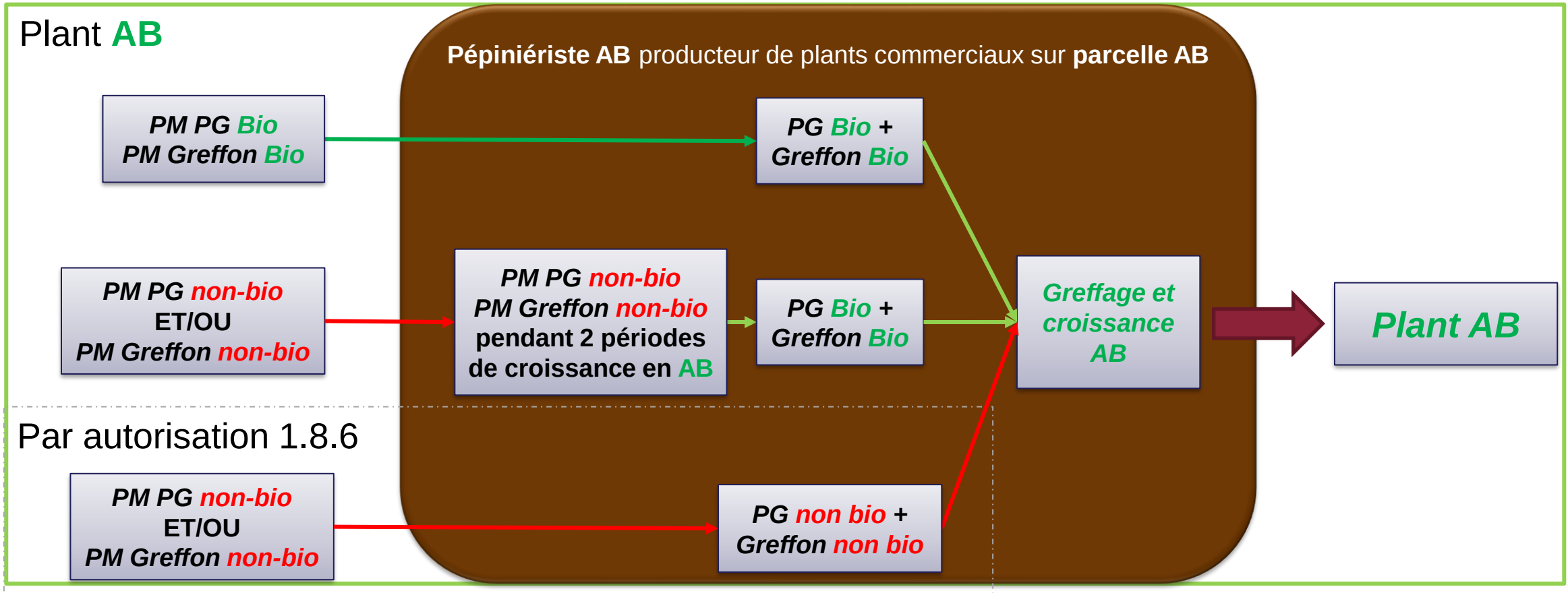
1. La **contrainte sanitaire** difficile à tenir créée par l'application du principe "culture en sol" aux plantes-mères.
2. *«(8) Afin de faciliter le développement de ce secteur de production hautement spécialisé »*
→ **Il vient assouplir** et permettre la création progressive de pépiniéristes

L'Acte délégué a deux objectifs :

1. **Préciser** les conditions d'utilisation des plantules non bio, **conversion de 12 mois minimum**.
2. Introduire la **possibilité d'utiliser en bio** pour la production de plants **AB**, des **MRV non biologiques** par dérogation ou en Autorisation Générale.
 - Cette possibilité **ne concerne pas** les plantules de cultures **annuelles**.

1. Evolution de la note de lecture avec l'Acte Délégué 2022/474

Plant AB



Au niveau européen, l'INAO doit transmettre :

1.8.5.6

Autorisation Générale

1.8.5.7

Hors Dérogation Espèces, Types Variétaux et Variétés

Dispo suffisant. Pas de dérogations sauf conditions particulières

[illegible]

Si l'espèce ou le type variétal ne figure sur aucune de ces deux liste, une dérogation est possible .

Au niveau français, l'INAO a ainsi créé :

Autorisation Générale

Aucune Disponibilité

Dérogation Possible

Dispo variétale
insuffisante

Ecran d'Alerte :

Espèces ou Type Variétaux
« montant vers le HD ETV»

Hors Dérogation

Dispo suffisante et Majorité
de variétés

1. Statuts dérogatoires des espèces

Base de données SPB

Espèces arboricoles pérennes à cycle long 	Petits fruits et PPAM pérennes 	<u>Semences</u> de cultures annuelles et PPAM au cycle de culture complet d'une période de croissance. 	<u>Plantules</u> de cultures annuelles et PPAM au cycle de culture complet d'une période de croissance.
Vignes, pommier, poirier, pruniers, agrumes, etc.	Myrtille, framboisier, cassis, groseille, lavande, thym, menthe ...	Concombre, tomate, basilic, etc	Plants maraichers, basilic, coriandre,
Autorisation Générale, nécessité de renseigner les quantités souhaitées.	Dérogation Possible à demandeur 18 mois à l'avance, pour inviter à la contractualisation en bio.	≠ Statuts dérogatoires : Hors Dérogation ou Dérogation Possible si Dispo insuffisante sur la base.	Dérogation impossible, plants en conversion ou bio

1. Statuts dérogatoires des espèces

- Les plants arbo et la vigne sont en **Autorisation Générale** *jusqu'à juillet 2023* > **Dérogation possible** ensuite.
- Les MRV issus de plantes mères non bio sont en **Autorisation Générale** *pour une durée indéterminée*.
- Le 1.8.5.7, Annexe II du RUE 2018/848 impose d'enregistrer les quantités de plants non-bio utilisées en **Autorisation Générale**.
- Cela correspond aux besoins en bio → Information filière.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



2.PLANTS FRUITIERS EN BIO : FONCTIONNEMENT DE LA BASE DE DONNÉES

27/01/2022
Julien TAVERNE

2. Partenariat pour le fonctionnement de la BDD

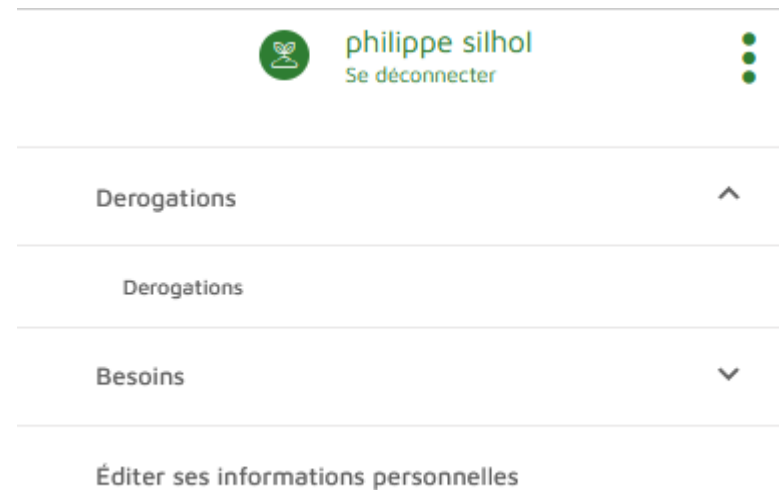




Module « demandeur »

Créer un compte « demandeur » sur cette page pour avoir accès à l'interface :

<https://www.semences-biologiques.org/#/home>

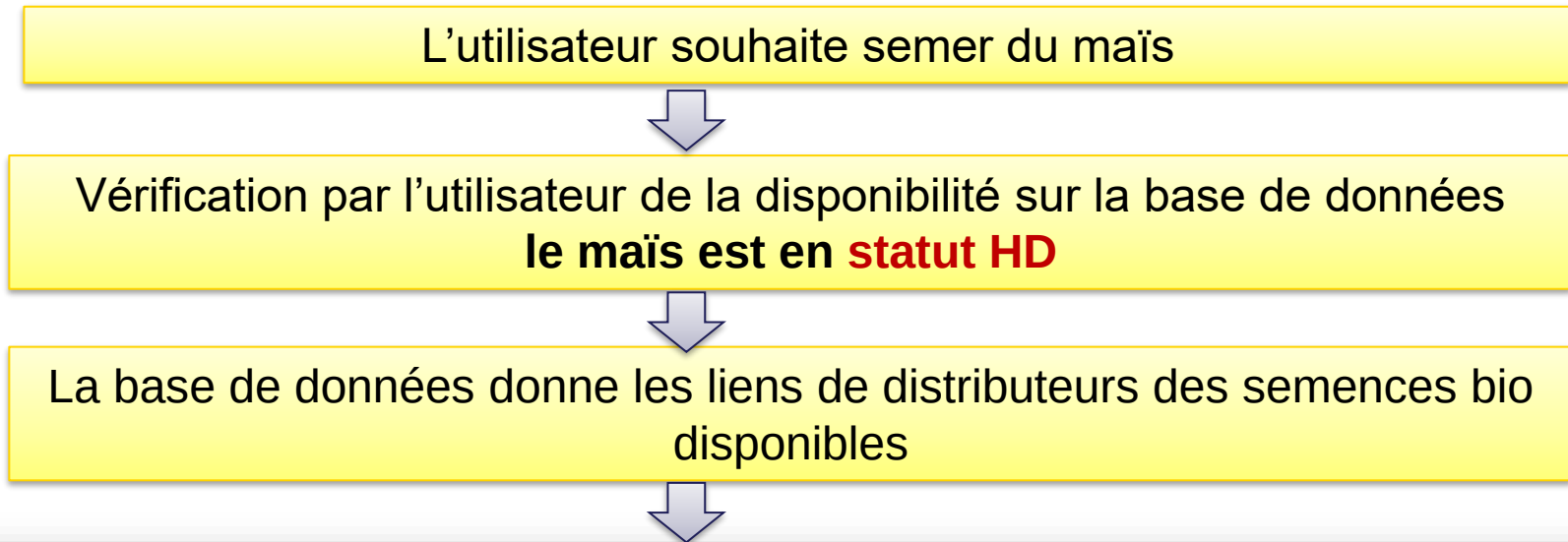




INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Exemple : Pour une espèce Hors Dérogation

Module demandeur



144 variétés disponibles en BIO

☐ Afficher toutes les variétés

Filtrer les données (saisissez un ou plusieurs mots clés)

Départements ▼

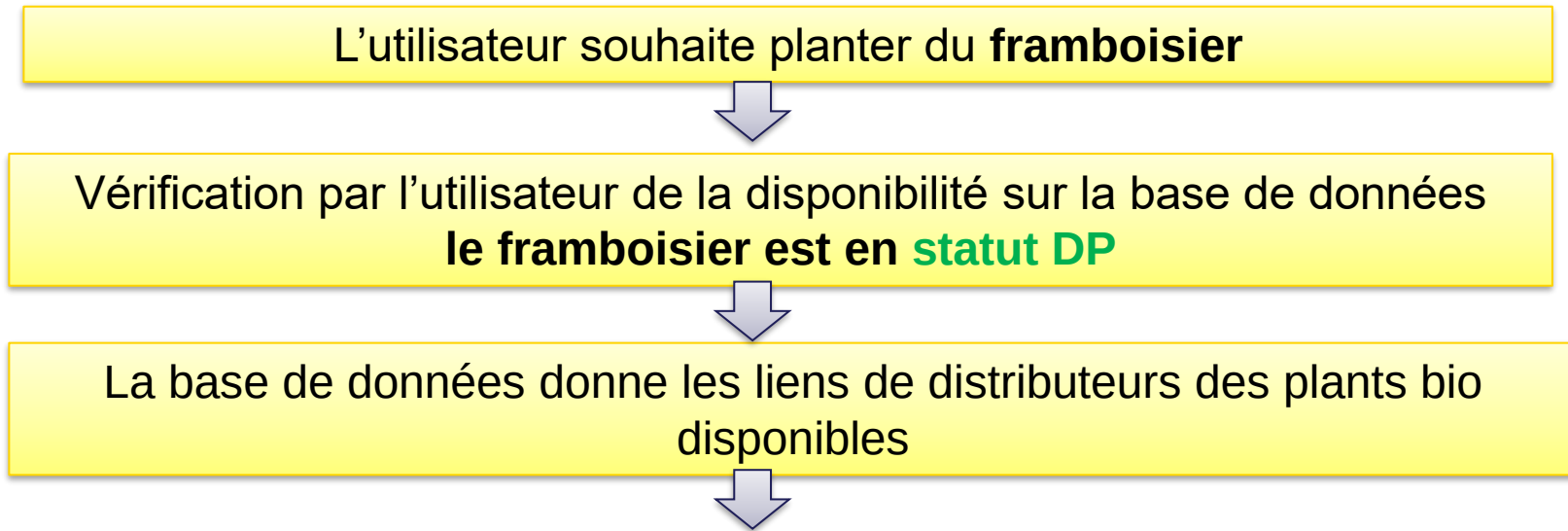
Espèce	Variété	Type	Sous-type	Statut	Disponibilité	Zones de disponibilité
Maïs	53r	demi-tardive	_____	HD	disponible	FR
Maïs	adevey	demi-précoce	_____	HD	disponible	35 - 37 - 44 ...
Maïs	Agendo	précoce	_____	HD	disponible	14 - 27 - 44 ...
Maïs	alabanga	précoce	_____	HD	disponible	14 - 27 - 44 ...



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Pour une espèce Dérogation Possible ou Ecran d'Alerte

Module demandeur



31 variétés disponibles en BIO

☐ Afficher toutes les variétés

Filtrer les données (saisissez un ou plusieurs mots clés) Départements

Espèce	Variété	Type	Sous-type	Statut	Disponibilité	Zones de disponibilité
Framboisier	arowi	non remontant	_____	DP	disponible	FR
Framboisier	augustred	remontant	_____	DP	disponible	
Framboisier	baron de wawre	remontant	_____	DP	disponible	FR



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Pour une espèce Dérogation Possible ou Ecran d'Alerte

Module demandeur



✓ Affich



Filtrer les données (saisissez un ou plusieurs mots clés)

Espèce	Variété	Type
Framboisier	101-102	remontant
Framboisier	adelita	remontant
Framboisier	agrum	non remontant
Framboisier	alpengold	remontant

L'utilisateur souhaite planter du framboisier

vous avez selectionné :

Variété **adelita**

Lieu de culture

Adresse *
44 r du louvre

Adresse complémentaire
escalier droit

Code postal *
47200

Ville *
versailles

Pays
France

Informations complémentaires

Unité *
Quantité demandée *

☐ Cette demande concerne-t-elle un mélange ?

Motifs

Variété non disponible en bio alors que commandée en temps utile au fournisseur

Variété particulière - utilisation indispensable

Variété non disponible en bio

Producteur plants de légumes : demande de dérogation ponctuelle

Producteur plants de légumes : demande saisonnière (semis 4 mois)

Aucune disponibilité fournisseur pour votre recherche

Statut dérogatoire
Dérogation possible

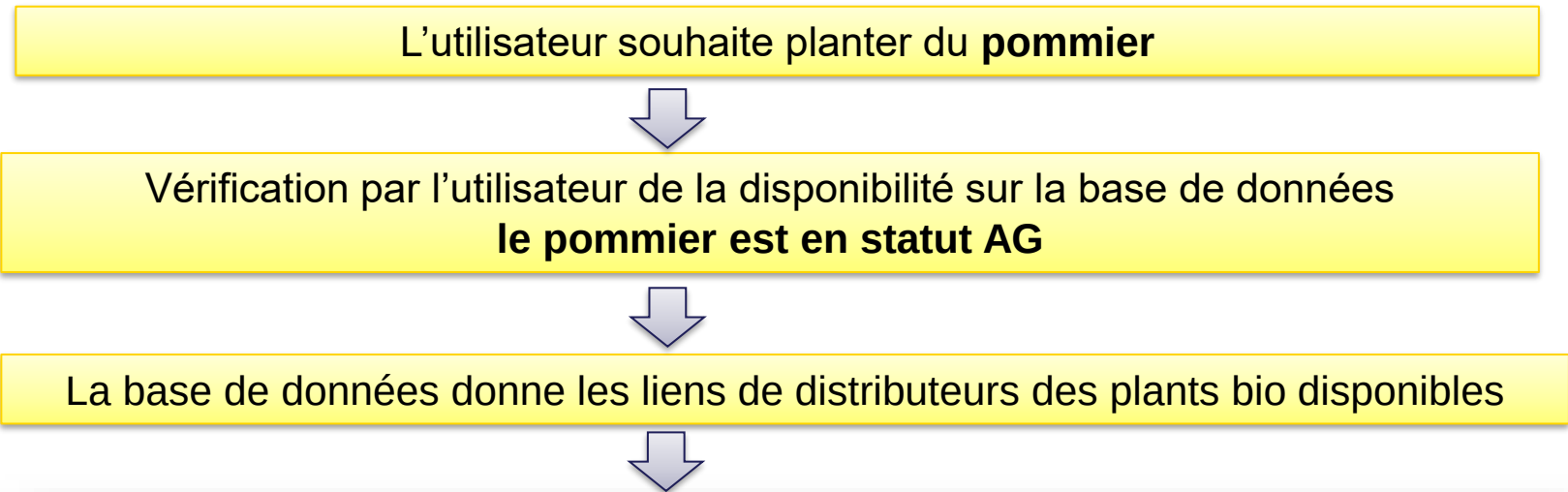
Demande de dérogation

DP

Aucune offre

Exemple : Pour une espèce en *Autorisation Générale*

Module demandeur



233 variétés

☒ Afficher toutes les variétés

Filtrer les données (saisissez un ou plusieurs mots clés) Départements ▼

Espèce	Variété	Type	Sous-type	Statut	Disponibilité	Zones de disponibilité
Pommier	Admirable Jaune	Fruit	—	AG	Aucune offre	
Pommier	akane	Fruit	—	AG	Aucune offre	
Pommier	anisa	Cidre	—	AG	Aucune offre	
Pommier	Anixa	Fruit	—	AG	Aucune offre	

Ajout du
statut AG

Exemple : Pour une espèce en AG

Module demandeur



233 variétés

☒ Afficher toutes les variétés

Filter les données (saisissez un ou plusieurs mots clés)

Départements

Espèce	Variété	Type	Sous-type	Statut	Disponibilité	Zones de disponibilité
--------	---------	------	-----------	--------	---------------	------------------------

Pommier	Admirable Jaune	Fruit		AG	Aucune offre	
---------	-----------------	-------	--	----	--------------	--

Aucune offre n'est disponible pour cette variété

Départements

47 - Lot-et-Garonne

Qualités

Fournisseur

Commande minimale

Qualité

Disponibilité

Zones de disponibilité

Aucun résultat à afficher

0 Résultat

Enregistrer les quantités de plants non-bio revient à renseigner la filière sur ses besoins en plants bio d'où :
« Enregistrer le besoin »

! Aucune disponibilité fournisseur pour votre recherche



Statut dérogatoire

Autorisation générale

Enregistrer le besoin

Module « fournisseur »

Créer un compte « fournisseur » sur cette page pour avoir accès à l'interface :

<https://www.semences-biologiques.org/#/home>



Enregistrer une offre sur la base :

Sélectionnez une espèce :



Recherche rapide

Esèce

pommier

Variété

237 variétés

Rechercher

Filtrer les données (saisissez un ou plusieurs mots clés)

Départements

☒ Afficher toutes les

Espèce	Variété	Type	Sous-type	Disponibilité	Zones de disponit
Pommier	Admirable Jaune	Fruit		Aucune offre	
Pommier	akane	Fruit		Aucune offre	
Pommier	anisa	Cidre		Aucune offre	

Remplissez les caractéristiques de votre offre et validez.

⚠ Une offre peut être prévue à l'avance !



Ajouter mon offre

Ferme

Informations Générales :

Modalités de livraison

Informations techniques

Caractéristiques :

Quantité minimum

Unité

Qualité *

Disponibilité :

Quantité disponible

Unité disponible

Date de début *

Date de fin

Zone de livraison : (Multisélection)

Départements

Ain-01, Aisne-02, Allier-03

Si votre variété n'est pas répertoriée :

Pour ajouter une variété : *Décocher « Afficher toutes les variétés »*

☐ **Afficher toutes les variétés**

Filtrer les données (saisissez un ou plusieurs mots clés)

Départements ▼

Aucun résultat trouvé

 **Demande de réclamation**

Soumettez une réclamation en détaillant votre variété, elle sera étudiée et validée.

Soumettre une réclamation

Commandé en bio et livré en non traité

Statut dérogatoire inconnu

Variété non répertoriée

Espèce

Variété

Commentaire

Annuler

Enregistrer



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



3. INTÉGRATION DES PLANTS D'ESPÈCES PÉRENNES SUR LA BDD : QUELLES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ?

3. BDD : Intégration des plants pérennes

Base de données SPB



Contexte :

- Difficulté technique de produire du plant bio, **possibilité 1.8.6**
- Offre en plants bio très insuffisante (espèces ligneuses) en quantité ;
- Contrôle difficile de l'adéquation qualitative entre offre et demande.

Problématique :

Comment développer une offre en plants bio tout en permettant les dérogations ?

3. BDD : Intégration des plants pérennes

Cahier des charges : Des divergences d'intérêt entre acteurs et des pratiques variables

- **L'INAO (et les OC) :**

- Doit favoriser l'utilisation de l'offre disponible
- Contrôler les justificatifs d'absence d'offre

- **Les pépiniéristes :**

- Ont intérêt à écouler l'offre produite dans l'année,
- Ont intérêt à anticiper.
- Anticipent la demande et la production au moins 18 mois à l'avance.

Besoin de bien identifier
les besoins et intérêts de
chacun !

- **L'agriculteur :**

- Recherche une relation de confiance avec ses pépiniéristes.
- Surveille les nouvelles variétés performantes et achète au dernier moment.
- A des aléas de trésorerie, qui rend difficile l'engagement à long terme.

3. BDD : Intégration des plants pérennes

2 modes de mises en relation de l'offre et de la demande :

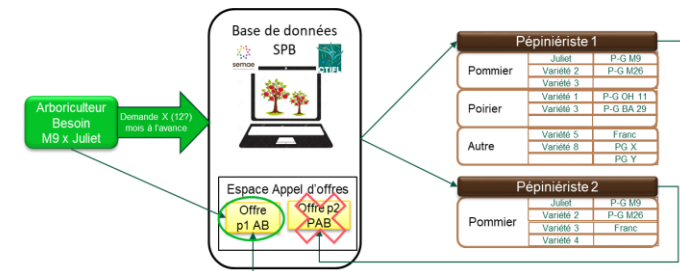
Actuellement : le mode « Boutique » :

- Disponibilité en temps réel de l'offre présente ou à venir.
- Paraît mieux adapté aux semences.

Espèce	Variété	Type	Statut	Disponibilité
Pommier	Admirable Jaune	Fruit	DP	Aucune offre
Pommier	akane	Fruit	DP	Aucune offre
Pommier	anisa	Cidre	DP	Aucune offre
Pommier	Anixa	Fruit	DP	Aucune offre
Pommier	Annurca	Fruit	DP	Aucune offre
Pommier	apez sagarra	Fruit	DP	Aucune offre
Pommier	api	Fruit	DP	Aucune offre
Pommier	api double rose	Fruit	DP	Aucune offre

A venir ? : le mode Appel d'offres :

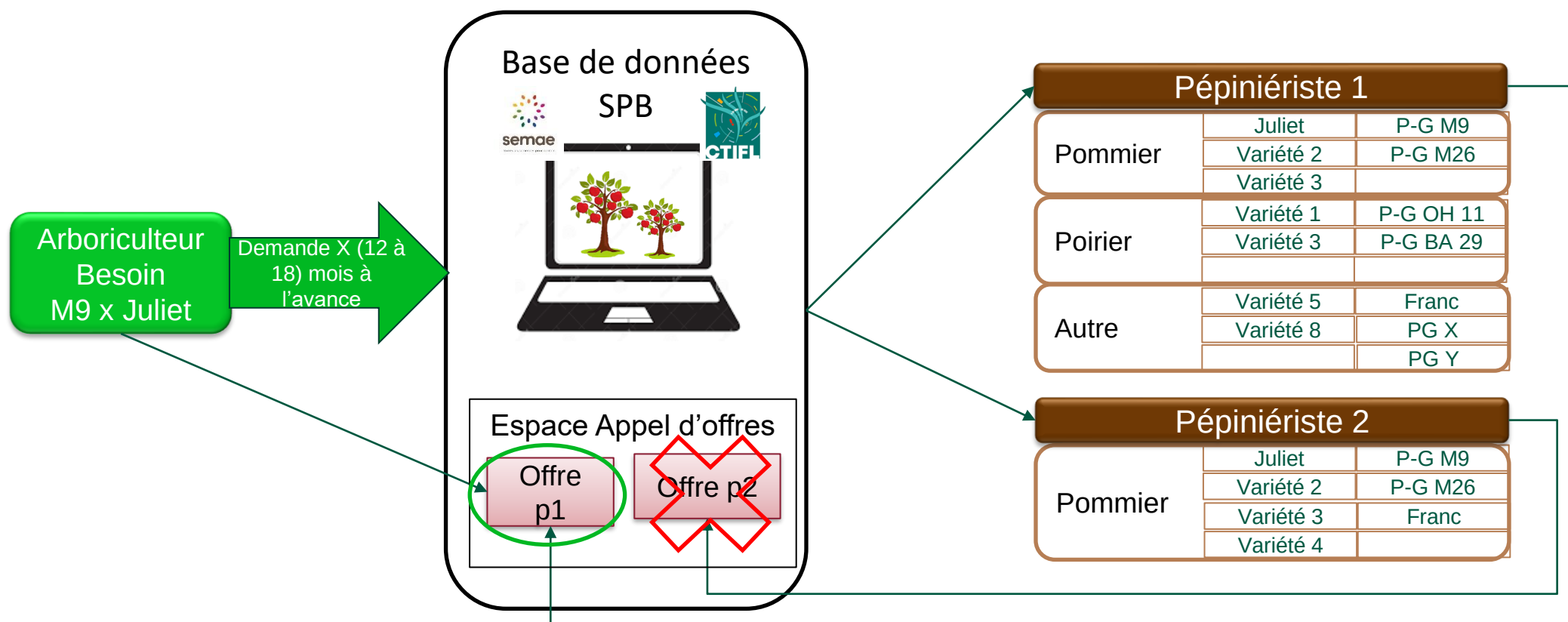
- Mise en concurrence des offres
- L'INAO et OC peuvent contrôler les dérogations.
- Permet de créer un marché pour les pépiniéristes.
- Ne permet pas de répondre à la problématique de la confiance.
- Modes de productions variés selon espèce.



Fonctionnement des deux modes en parallèle : l'un n'empêche pas l'autre.

3. BDD : Intégration des plants pérennes *Nouveau système envisagé*

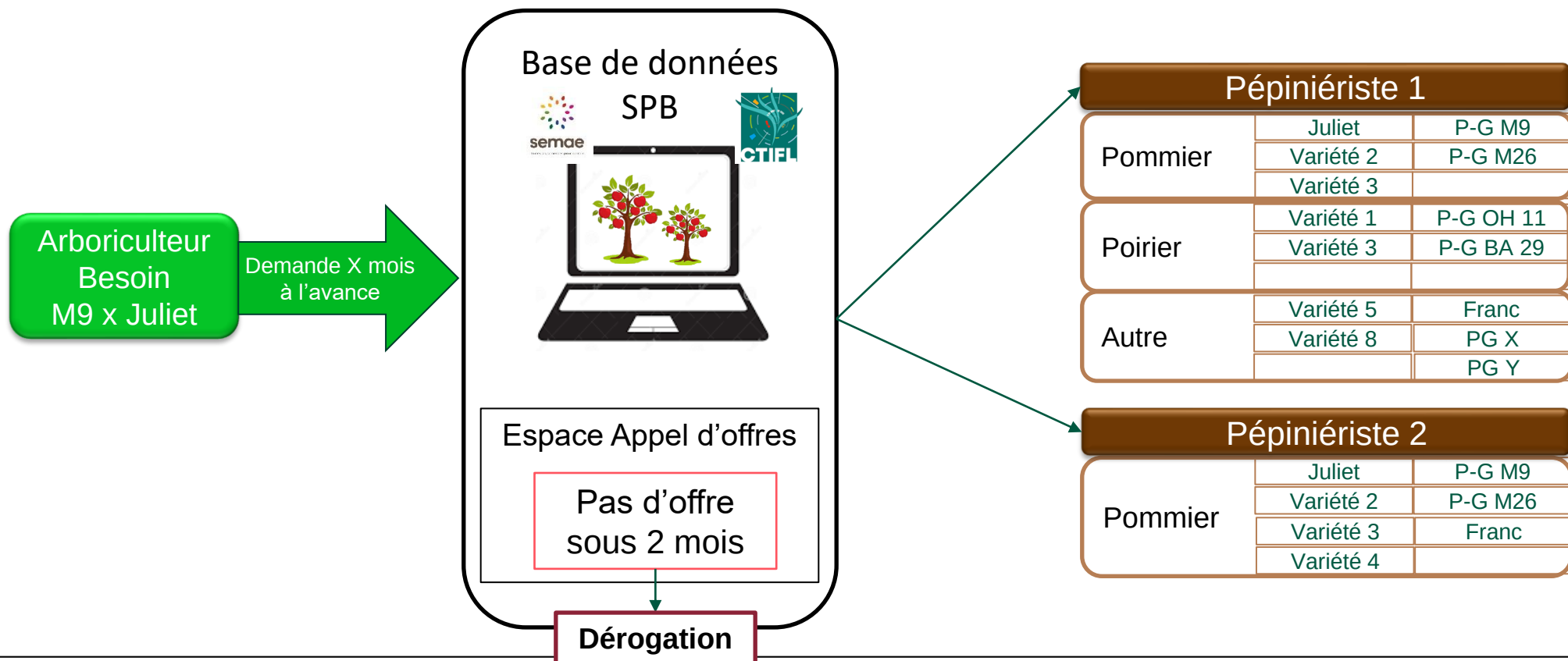
Proposition de répertorier les pépiniéristes volontaires et de transmettre un « **appel d'offres** » par les demandeurs de plants.



3. BDD : Intégration des plants pérennes

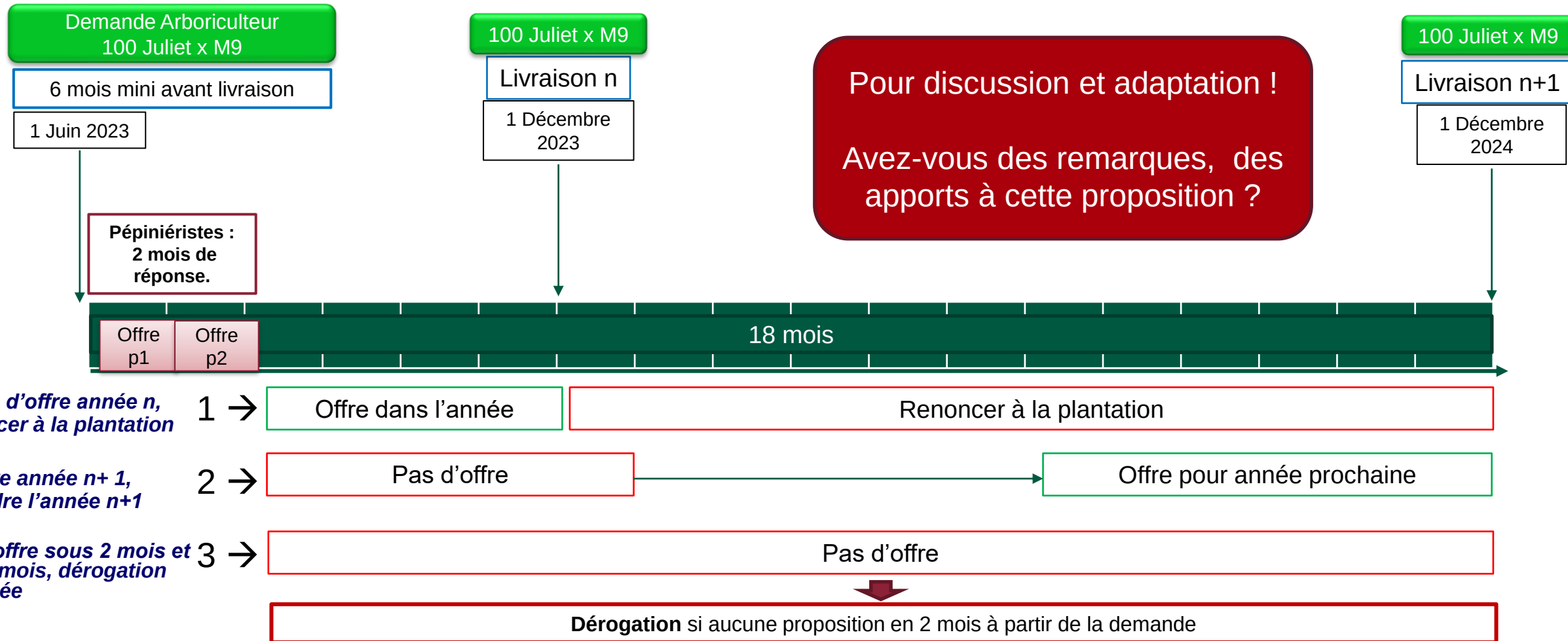
Nouveau système envisagé

Proposition de répertorier les pépiniéristes volontaires et de transmettre un « **appel d'offres** » par les demandeurs de plants.



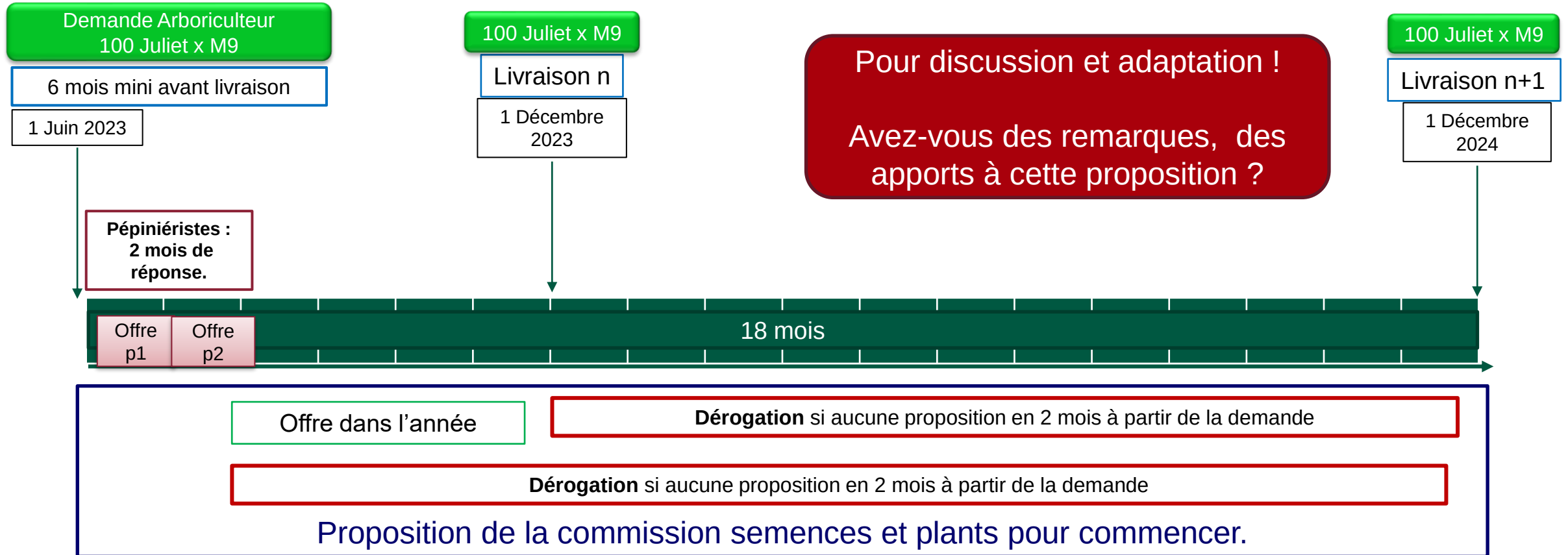
3. BDD : Intégration des plants pérennes

Proposition de scénario n°1: Appel d'offres 18 mois à l'avance



3. BDD : Intégration des plants pérennes

2 : Proposition de la commission semences pour amorcer le système



Si offre et plantation l'année n, pas de dérogation

Si pas d'offre et plantation l'année n, dérogation accordée

Si pas d'offre et plantation l'année n+1, dérogation accordée